

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : convention de partenariat entre la Ville et l'association Quanta pour l'organisation d'une projection gratuite de courts métrages tous publics en extérieur à la Ferme Petitprez le 24 juillet 2021

N° : VA_DEC2021_249
Service : Culture

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De passer une convention de partenariat avec l'association Quanta pour l'organisation d'une projection gratuite de courts métrages tous publics le 24 juillet 2021 à la Ferme Petitprez

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.6.4 Action culturelle

Fait à Villeneuve d'Ascq
le samedi 19 juin 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-180388A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 4 août 2021



Direction Jeunesse, Sports, Culture et animation
Service Culture et fêtes populaires, Valorisation du patrimoine

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre,

D'une part,

La ville de Villeneuve d'Ascq représentée par son Maire Gérard CAUDRON, habilité en vertu de la délibération N° VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 et la décision VA_DEC2021_249 du 19 juin 2021.

Et,

D'autre part,

L'association QUANTA régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé Ferme Petitprez, 7 chemin du Grand Marais à Villeneuve d'Ascq (59650), N° Siret : 38769975400033, Code APE : 9001Z représentée par son président Monsieur Guillaume VANDEWIELE

Préambule

La présente convention vise à établir un partenariat entre la Ville et l'association Quanta pour l'organisation d'une projection de plein air (programme de courts métrages proposés par le Rencontres audio visuelles) le samedi 24 juillet 2021 à la ferme Petitprez.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La Ville et l'association Quanta s'associent pour organiser dans les espaces extérieurs de la Ferme Petitprez une projection tout public d'un programme de courts métrages proposé par les Rencontres audiovisuelles le samedi 24 juillet 2021. (Il est entendu que l'événement peut être reprogrammé le 31 juillet en cas d'impossibilité de projection due à des causes météorologiques à la date originellement prévue)

Article 2 – Engagements de la Ville

La Ville, par l'intermédiaire de son service Culture, prend en charge les frais de prestation versés à l'association Les Rencontre audio-visuelles ainsi que les frais de prestation de sécurité (trois agents de sécurité déployés sur le site) pour l'occasion. La Ville fournira également le barriérage nécessaire au filtrage du public attendu pour l'événement.

Article 3 – Engagements de l'Association

L'association Quanta met gracieusement à disposition de la Ville les espaces extérieurs de la Ferme Petitprez ainsi que les moyens d'alimentation électrique nécessaire à l'installation et au déroulé de la projection.

L'association tiendra ouvert pour l'occasion l'estaminet de la Ferme Petitprez pour l'accueil du public assistant à la projection cinématographique.

Article 4 - Avenant

Toutes modifications des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 5 – Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs fixés dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

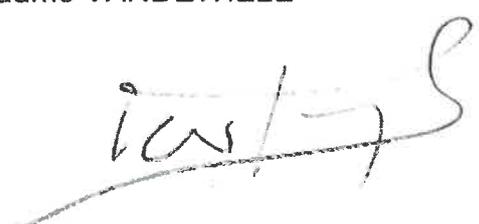
Article 6 – Litige

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application de la présente convention sera de la compétence du Tribunal administratif de Lille.

Fait à Villeneuve d'Ascq,
le 19 juin 2021

Pour l'association QUANTA,
Le Président,

Guillaume VANDEWIELE



Pour la ville de Villeneuve d'Ascq
Le Maire,

Gérard CAUDRON

